

Aide exceptionnelle et temporaire afin de soutenir les entreprises locales particulièrement touchées par la crise sanitaire du covid-19 et les conséquences des mesures prises pour limiter la propagation du virus.

Cette aide est fixée à 30 % des dépenses éligibles HT plafonnée à 3 000 €.

Pour les seules dépenses liées à la crise sanitaire, les investissements doivent être effectués à compter du 19 mars et au plus tard le 31 décembre 2020.

Elle traduit l'engagement de Montluçon Communauté aux côtés des entreprises qui font la richesse du territoire.

RAISON SOCIALE	
ACTIVITÉ PRINCIPALE	
NUMÉRO DE SIRET	
CODE NAF	
STATUT JURIDIQUE	
ADRESSE SIÈGE SOCIAL	
NOMBRE DE SALARIÉS¹	
CHIFFRE D'AFFAIRES 2019²	
SURFACE COMMERCIALE	
NOM DU DIRIGEANT	
PRÉNOM DU DIRIGEANT	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	
SITE INTERNET	
E-MAIL	

¹ hors dirigeants, hors apprentis

² en hors taxes, CA 2019, ou à défaut du dernier exercice annuel connu

ÉTAT DES DÉPENSES

FOURNISSEURS	NATURE DES DÉPENSES	DATE DE LA FACTURE	MONTANT HT
MONTANT TOTAL HT			

ENSEMBLE DES AIDES PUBLIQUES PERÇUES AU COURS DE 3 DERNIÈRES ANNÉES

Aide au titre du règlement «de minimis»

Le fonds «HELP» auquel vous prétendez est une aide publique soumise au règlement UE n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides De Minimis

Ce règlement prévoit qu'une entreprise peut bénéficier d'un plafond d'aides publiques encadré par ce régime De Minimis

Ce plafond, sur trois exercices consécutifs, y compris celui en cours, est fixé en subvention ou équivalent brute à 200 000 €, ou à 800 000 € (régime cadre covid-19 pour le soutien aux entreprises.)

PROJET	ANNÉE	MONTANT	FINANCEUR*	OBSERVATIONS
MONTANT TOTAL HT				

(*) Par exemple, Bpifrance, COFACE, Fonds européen (FEDER, FEADER...), Conseil régional.
Si aucune autre aide n'est prévue, veuillez rayer le tableau en indiquant NEANT.

PIÈCES À FOURNIR

PIÈCES	PRÉCISIONS
Copie de l'avis de situation au répertoire SIRENE	Vous pouvez récupérer ce document sur : https://avis-situation-sirene.insee.fr/
Liasse fiscale	Liasse fiscale et ses annexes 2019 ou a défaut du dernier exercice connu
Factures d'acquisition, de pose de matériel ou de travaux	Facture(s) au nom et à l'adresse de l'établissement sollicitant l'aide, mentionnant explicitement l'achat, la pose du matériel ou les travaux effectués, datée(s) du 19 mars au 31 décembre 2020. Joindre la copie du relevé de compte afin de certifier le paiement des factures.
RIB (relevé d'identité bancaire)	Au nom de la structure

Je suis autorisé(e) à solliciter une subvention au nom de la structure dépositaire de la présente demande de subvention,

j'ai pris connaissance du règlement décrivant les critères et les conditions de cette aide,

je reconnais que le dépôt de ma demande d'aide ne vaut pas accord de subvention,

je suis en règle en au regard des charges sociales et fiscales dues à titre personnel et/ou professionnel,

je reconnais que mon entreprise n'est pas en procédure collective ou en difficulté,

mon entreprise ne connaît pas d'irrégularité au regard du droit du travail,

je déclare que les informations transmises sont exactes.

Dans le cadre de contrôles, si des erreurs sont constatées dans les informations attestées, Montluçon Communauté pourra solliciter le reversement total ou partiel de la subvention.

L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Montluçon Communauté se réserve la possibilité de demander des éléments complémentaires dans le cadre de l'instruction de la demande d'aide.

UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES*

J'autorise Montluçon Communauté à utiliser les données de contact fournies dans le cadre de la présente demande de subvention pour communiquer sur les activités et événements relevant de sa compétence économique. Oui Non

Acceptez-vous que les informations communiquées pour cette demande d'aide soient transmises à d'autres collectivités si ces dernières décident d'un complément d'aide ? Oui Non

Fait à :

Certifié exact le :/...../2020

Pour l'entreprise :
Nom, qualité, signature, cachet

*** MENTIONS LÉGALES RGPD**

Ce traitement vise à définir l'éligibilité des entreprises locales particulièrement touchées par la crise sanitaire du covid-19 et par les conséquences des mesures prises pour limiter la propagation du virus, qui pourront percevoir une aide financière exceptionnelle et temporaire de Montluçon Communauté.

La base légale de ce traitement est la mission d'intérêt public pour Montluçon Communauté à soutenir les entreprises locales touchées par la crise sanitaire du covid-19 et par les conséquences des mesures prises pour limiter la propagation du virus.

Les données à caractère personnel, le nom et le prénom du dirigeant de l'entreprise seront traitées par les personnels habilités : la Direction de l'action économique et des politiques publiques et la Direction des finances de Montluçon Communauté.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les personnels habilités de la Direction de l'action économique et des politiques publiques et de la Direction des finances de Montluçon Communauté.

Les données seront conservées sur une durée de dix ans à compter de leur collecte.

La fourniture des données du formulaire est obligatoire pour traiter les demandes.

Vous pouvez accéder aux données à caractère personnel vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données à caractère personnel.

Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel dans le cadre de ce dispositif, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) de Montluçon Communauté par voie électronique dpo@mairie-montlucon.fr ou par courrier postal, à l'adresse suivante : Le Délégué à la protection des données – Montluçon Communauté, Cité administrative – 1 rue des Conches - 03100 Montluçon

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme à la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.